

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 septembre 2023 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 août 2023
 - 3.2. Séance extraordinaire du 31 août 2023
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-A-75-3 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2023)-A-78-2 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Domaine Saint-Bernard - octroi d'une aide financière
 - 5.3. Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - participation
 - 5.4. Politique de confidentialité - adoption
 - 5.5. Politique sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels - adoption
 - 5.6. Services infonuagiques - contrat
 - 5.7. Entretien, traçage et damage des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - renouvellement
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2023-11-CSN - création de fonction
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Fourniture de deux camions 10 roues - contrat
 - 9.2. Fourniture d'un chargeur sur roues - contrat
 - 9.3. Camionnettes ½ tonne 4x4 à cabine double - Service des travaux publics - contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

- 9.4. Fourniture et installation de quatre abribus - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de la directrice du Service de l'urbanisme; il est 19 h.

CA23 09 192

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 09 193

3.1. Séance ordinaire du 14 août 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 août 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 194

3.2. Séance extraordinaire du 31 août 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 août 2023, tel que déposé.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. RÈGLEMENTS

CA23 09 195

4.1. Règlement (2023)-A-75-3 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-75-3 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 196

4.2. Règlement (2023)-A-78-2 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-78-2 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à corriger l'amende pour une case de stationnement pour personne à mobilité réduite et l'arrimer à l'amende prévue au *Code de la sécurité routière*, soit 200 \$ et ajouter une traverse de piétons devant les Cours de Saint-Jovite.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA23 09
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

CA23 09 197

5.2. Domaine Saint-Bernard - octroi d'une aide financière

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut, à l'égard des questions prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, une aide financière au Domaine Saint-Bernard, au montant de 3 803,65 \$, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté (poste budgétaire 02-701-51-970), pour l'acquittement de son compte de taxe scolaire 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 09 198

5.3. Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Catherine Drouin, pour représenter la Ville et participer au Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut organisé par la Fondation qui se tiendra le 11 octobre 2023 au Manoir Saint-Sauveur et d'autoriser le paiement des frais au montant de 300 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 199

5.4. Politique de confidentialité - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la *Loi sur l'accès*);

CONSIDÉRANT que cette Loi prévoit qu'un organisme public doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT que cette politique établit les paramètres de confidentialité et de protection des renseignements personnels recueillis par la Ville de Mont-Tremblant et vise notamment l'utilisation du site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la Politique de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

CA23 09 200 5.5. Politique sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la *Loi sur l'accès*);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit l'obligation pour les organismes publics d'adopter des règles encadrant la gouvernance des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la Politique sur l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 201 5.6. Services infonuagiques - contrat

CONSIDÉRANT la croissance des besoins en matière de services technologiques;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter de services infonuagiques;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré, à FileCloud, le contrat de services infonuagiques pour un montant maximal de 20 000 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-130-00-529), conformément à la soumission FC-34931, datée du 22 août 2023;

D'autoriser le directeur aux technologies de l'information à signer pour et au nom de la Ville le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 09 202 5.7. Entretien, traçage et damage des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - renouvellement

CONSIDÉRANT que le Service de la culture et des loisirs a procédé en 2020 à un appel d'offres public pour l'entretien, le traçage et le damage des pistes et sentiers de ski de fond et de marche hivernale pour une période de 3 ans, avec deux périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à 7500114 Canada inc. par la résolution CA20 09 181 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2023-2024 et de renouveler le contrat de 7500114 Canada inc. pour l'entretien, le traçage et le damage des pistes et sentiers de ski de fond et de marche

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 septembre 2023

hivernale pour la période du 15 novembre 2023 au 30 avril 2024, et de permettre la négociation de l'addenda à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA23 09
(6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2023-44B	Kelly-Anne Duranceau	Régulier	Mécanicienne de véhicules lourds	28 août 2023	
2023-68	Sophie Lessard	Régulier	Préposée à l'entretien ménager	14 août 2023	
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2023-70	Lydia Blanchard Chyba	Régulier (21 heures par semaine)	Commis culture et loisirs	15 août 2023	

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 09 203

6.2. Signature de la lettre d'entente 2023-11-CSN - création de fonction

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville, en particulier ceux du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le résultat du récent processus de dotation afin de tenter de combler le poste vacant de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-11-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 septembre 2023

Mont-Tremblant (CSN) afin de créer la fonction d'apprenti préposé à l'entretien des immeubles et des équipements, selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 09 204

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2023 au montant de 333 886,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA23 09 205

9.1. Fourniture de deux camions 10 roues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de deux camions 10 roues avec équipements pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aebi Schmidt Canada inc.	897 000 \$
Service d'équipement G.D. inc.	921 060 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Aebi Schmidt Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux camions 10 roues avec équipements, au montant de 897 000 \$, taxes en sus (projet 2023-66), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2005-02 et payable comme suit :

- 50 % payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %);
- 50 % payable par les fonds de roulement de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 206

9.2. Fourniture d'un chargeur sur roues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un chargeur sur roues pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Industrie Toromont ltée	389 770 \$
Brandt Tractor Ltd.	392 624 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Industrie Toromont ltée, plus bas soumissionnaire

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 septembre 2023

conforme, le contrat pour la fourniture d'un chargeur sur roues, au montant de 389 770 \$, taxes en sus (projet 2023-67), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2010-01 et payable comme suit :

- 50 % payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %);
- 50 % payable par les fonds de roulement de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 09 207 9.3. Camionnettes ½ tonne 4x4 à cabine double - Service des travaux publics - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de quatre camionnettes ½ tonne 4x4 à cabine double pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	238 852 \$
P.E. Boisvert Auto	246 800 \$
Bernier Crépeau Drummondville	251 568 \$
Garage P.Venne Inc.	264 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

Sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Alliance Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre camionnettes ½ tonne 4x4 à cabine double, au montant de 238 852 \$, taxes en sus, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2001-02 et payable comme suit :

- une camionnette pour le Service des travaux publics au montant de 59 713 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-320-00-724, projet 2023-70), dont 50 % est payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %) et 50 % est payable par les fonds de roulement de la Ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans;
- une camionnette pour la division Parcs et immeubles au montant de 59 713 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-701-50-724, projet 2023-69), dont 50 % est payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (65,41 %) et de l'agglomération (34,59 %) et 50 % est payable par les fonds de roulement de la Ville (65,41 %) et de l'agglomération (34,59 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans;

D'octroyer deux camionnettes pour la division de l'assainissement au montant de 119 426 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-410-00-724, projet 2023-68), dont 50 % est payable par l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville et 50 % est payable par le fonds de roulement de la Ville et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 septembre 2023

CA23 09 208

9.4. Fourniture et installation de quatre abribus - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la mise en place de quatre nouveaux abribus et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Manufacturier Sheltec inc.	54 200,00 \$
Industries Fabco inc.	58 967,08 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de quatre abribus complets incluant les bases de béton, bancs et supports à horaire au montant de 54 200 \$, taxes en sus, conformément au document d'appel d'offres TP-2023-3006-01;

QU'un montant équivalent à 95 % de la dépense sera remboursé par l'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

QUE la dépense de 5 % assumée par la Ville (projet 2023-02) soit payée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA23 09 209

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, du Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation ainsi qu'aux dispositions du Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants et les entraves lorsqu'applicables :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Retraite Impact	Les Soirées Mangroves	13 au 15 septembre 2023	Pinède - pôle Village (lot 2 803 215), patinoire couverte du parc Daniel-Lauzon et lac Mercier
Défi 808 Bonneville 2023	Défi 808 Bonneville	15 et 16 septembre 2023	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant (plan en annexe)

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 septembre 2023

Fête de fin de saison	Le Club de Vélo Mont-Tremblant	14 octobre 2023 (remis au 15 octobre en cas de forte pluie)	Patinoire couverte du parc Daniel-Lauzon
-----------------------	--------------------------------	--	--

D'autoriser la fermeture de rues et les entraves à la circulation les 15 et 16 septembre conformément aux documents déposés en annexe, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de l'Association de villégiature Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Dominique Laverdure mentionne qu'au courant des mois de septembre et octobre, d'importants travaux seront réalisés pour optimiser le réseau de traitement des eaux usées dans le Centre-ville. Elle veut surtout attirer votre attention sur la période du 18 au 22 septembre où le stationnement de l'hôtel de ville ne sera pas accessible, il sera toutefois possible d'accéder aux deux entrées normalement. Également, du 20 au 22 septembre, des fermetures auront lieu entre la rue Mercure et l'entrée de l'hôtel de ville, le détour se fera via la route 117. Pour l'ensemble des entraves, consultez villedemont-tremblant.qc.ca/info-travaux. L'échéancier se précisera de semaine en semaine, si vous faites partie de la zone de chantier, assurez-vous de vous tenir informés.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA23 09 210

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

